

LE PETIT BONHOMMIEN

Journal ÉDITÉ LE 22 juin 2020



CONSEIL MUNICIPAL:

Vendredi 19 juin, s'est tenu le premier Conseil Municipal, présidé par Frédéric Perrin, notre nouveau Maire.

Nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle équipe municipale au complet :



de gauche à droite : Florent Petitdemange, Audrey Didierjean, Sylvie Rubiella, Jean-Noël Bianchi, Martial Miclo, Jean-Marc Minoux, Julien Roman, Pascal Maurer, Frédéric Perrin, Corinne Schlupp, Gaby Masson, Pascal Baradel, Christine Moro, Mélissa Calonego, Marion Claudepierre.

N° 4

1. VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020

Après avoir pris connaissance des taux actuels d'imposition, et des montants correspondants, monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de maintenir les taux des deux taxes directes locales pour 2019, à savoir :

- **Taxe foncière sur le bâti : 12,86 % ;**
- **Taxe foncière sur le non-bâti : 44,88 % ;**

2. PROJET DIT « DES ATELIERS RELAIS »

Le projet de la démolition des anciens ateliers-relais et de la construction de deux nouveaux locaux commerciaux avait été initié par le Conseil Municipal sortant.

Le coût du projet et son implantation ayant été sujet à de nombreuses controverses, les conseillers nouvellement élus, à l'unanimité des voix, décident de suspendre le projet de réhabilitation des anciens ateliers-relais.

3. LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal un point de leur programme qui était d'assurer la gratuité de la location de la Salle des Fêtes aux associations du Bonhomme, peu importe que ce soit pour un évènement avec ou sans recette pour l'association.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants :

Associations	du Bonhomme	extérieures
Concours de belote, loto	90,00 € / 0,00 €	150,00 €
Repas (avec entrée payante)	160,00 € / 0,00 €	260,00 €
Manifestation sans recette	0,00 €	80,00 €
Particuliers		
Particuliers	du Bonhomme	extérieurs
Repas, soirée privée		
sans utilisation de la vaisselle	210,00 €	260,00 €
avec utilisation de la vaisselle	310,00 €	370,00 €
Manifestation sans recette	50,00 € par jour	80,00 € par jour
Divers		
Divers	du Bonhomme	extérieurs
Caution	800,00 euros	
Clefs (perte)	200,00 euros	

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'adopter ces nouveaux tarifs. Un tarif hiver, pour couvrir les frais de chauffage, sera étudié à l'avenir.

4. DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES

Le conseil municipal a ensuite choisi ses délégués et représentants aux organismes extérieurs : syndicat intercommunal d'intérêt agricole, groupements d'intérêt cynégétiques, association des communes forestières, associations culturelles diverses, syndicat des rivières, syndicat d'électricité et de gaz, Parc des Ballons des Vosges, Syndicat des Gardes-Champêtres, Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin, Prévention routière, conseil d'administration de l'Hôpital du Canton Vert, conseil d'administration de l'Office de Tourisme et enfin le correspondant à la Défense.

Par ailleurs, le conseil municipal a émis les propositions pour l'établissement de la Commission communale des Impôts Directs et a composé, en ce qui concerne les conseillers municipaux membres, le CCAS et la Commission d'Appel d'Offre.

5. MISE EN PLACE DES COMITES CONSULTATIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique à l'ensemble des conseillers municipaux présents que les commissions sont à présents réservées aux conseillers municipaux, il faut alors créer **des comités consultatifs municipaux** pour associer élus et habitants au sein de ces organes d'aide à la prise de décision.

Il est proposé de créer les différents comités communaux consultatifs, mais de reporter leur composition à une séance ultérieure du Conseil Municipal afin de laisser le temps aux habitants de se faire connaître auprès de la Municipalité, pour que dès le début, les habitants soient associés aux prises de décisions dans le cadre de la démocratie participative.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, crée 9 comités consultatifs communaux :

- Les affaires communales financières et budgétaires ;
- Les réseaux, la voirie, le déneigement, l'urbanisme, les bâtiments et la sécurité ;
- L'agriculture, la forêt et la chasse ;
- Le commerce de proximité et le développement économique ;
- Les affaires scolaires et de jeunesse ;
- Les affaires associatives et sportives ;
- Les affaires patrimoniales et culturelles ;
- L'information, la communication, l'animation, la promotion du village et la promotion touristique ;
- L'éco-citoyenneté, l'environnement et les paysages ;

Si vous souhaitez réfléchir avec les élus sur certains de ces sujets, qui vous tiennent à cœur, merci de prendre contact avec la mairie, pour vous faire connaître.

A CETTE FIN, MERCI DE RETOURNER EN MAIRIE LE BULLETIN D'INSCRIPTION QUI SE TROUVE EN DERNIÈRE PAGE, AVANT LE 31 août 2020.

Nous pourrions ensuite vous convoquer pour mettre en place ces comités consultatifs communaux dès Septembre.

6. POINTS DIVERS

- L'ensemble du conseil a ensuite voté les différentes délégations de compétences qu'il souhaite octroyer au maire pour toute la durée du mandat.
- Le sujet de l'école a ensuite été abordé, avec des questions urgentes à régler au sujet du périscolaire et de la cantine. Une réunion de travail est prévue dans la semaine.
- Le prochain recensement de la population aura lieu à partir de janvier 2021, le coordonnateur en sera Florent Petitdemange.
- La question du marché estival est encore en cours de réflexion pour le moment.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le **vendredi 10 juillet, à 19h30**, toujours à la salle des fêtes.
- Le procès-verbal détaillé du conseil municipal est consultable en mairie.

DÉPOT DE PAIN :

Pour pallier le manque d'une boulangerie, la municipalité souhaite mettre en place un dépôt de pain temporaire pour la période estivale.

Sous réserve que toutes les conditions soient réunies, un dépôt de pain estival devrait ouvrir ses portes à partir du **lundi 13 juillet** dans les locaux de l'ancienne école élémentaire (sous la mairie), **TOUS LES MATINS SAUF LE DIMANCHE DE 6H30 à 12H30.**



Nous faisons appel à la bonne volonté des habitants pour pouvoir proposer ces horaires d'ouverture.

Si vous avez au moins deux heures par semaine et que vous souhaitez participer au projet, pour tenir des permanences notamment, **merci de vous faire connaître rapidement auprès de la mairie** (soit dans la boîte aux lettres, soit par mail : mairie-le-bonhomme@orange.fr), en laissant vos coordonnées et vos créneaux de disponibilité si possible.

MERCI DE RETOURNER EN MAIRIE LE BULLETIN D'INSCRIPTION QUI SE TROUVE EN DERNIÈRE PAGE, AVANT LE 8 JUILLET 2020.

Merci !



REUNION DE PRESENTATION ELUS / PERSONNEL

Jeudi 11 juin, la mairie a invité tous les nouveaux élus ainsi que le personnel communal à une petite réunion afin de faire connaissance pour certains, ou de mieux se connaître pour d'autres.

De gauche à droite : Jean-Marc Minoux, 3^{ème} adjoint en charge des Ressources Humaines, Frédéric Perrin, le maire, Claudine Batot, ATSEM depuis 20 ans à l'école du Bonhomme, Isabelle Patry, agent d'entretien, Charly Unternehr-Chanel, agent technique, Daniel



Didierjean, employé depuis 22 ans par la mairie, et aujourd'hui chef des services techniques, Anaïs Siess, Secrétaire générale et Cynthia Straub, agent d'accueil à la mairie. (Mme Morgane Wirsum, directrice de l'école, et Mme Catherine Lebon, animatrice périscolaire et cantine, n'ont pas pu être présentes).

Après les présentations, le maire et le 3^e adjoint ont annoncé que l'équipe municipale serait à l'écoute du personnel, sur un principe d'échange et de démocratie participative.

Frédéric Perrin rappelle que le personnel, comme les élus, sont au service de la population, et se doivent de faire leur maximum pour satisfaire les besoins des habitants, avec le sourire, le sens de l'accueil et le souci d'apporter des réponses et des solutions aux diverses sollicitations de nos administrés.

Jean-Marc Minoux souligne quant à lui que les élus et le personnel doivent former une véritable équipe, et que pour que l'équipe fonctionne bien, elle doit être soudée et bien communiquer, d'où l'idée de cette réunion, et de rencontres régulières par la suite.

EMPLOIS SAISONNIERS

Cette année, sept jeunes du Bonhomme ont été embauchés pour soutenir l'équipe des services techniques et remplacer les congés du personnel régulier.

2 jeunes filles et 5 jeunes hommes, chacun pour une période d'un mois, entre le 22 juin et le 28 Août.

Nous vous présentons donc :



*Maud
Bosserelle*



*Florentin
Billon*



*Guillaume
Lindenmann*



*Chloé
Masseran*



*Ugo
Parmentier*



*Willy
Perrin*

Maxence Rubiella fera également partie de l'équipe, mais n'a pas souhaité diffuser sa photo.

Un programme bien chargé les attend : espaces verts (arrosage, fauchage, tonte, désherbage, taille de haies, élagage, nettoyage et entretien régulier), travaux de peinture, maçonnerie, entretien de conduites d'eau, pose d'une clôture à l'école, réfection de la chapelle Ste Claire, rangement et nettoyage dans les greniers de la mairie et travaux administratifs pour certains. Toute l'équipe leur souhaite la bienvenue et leur transmet tous ses encouragements pour mener à bien leurs missions pour le village.

TRAVAUX PONT DE LA VIOLETTE

Le pont de la Violette est en mauvais état, avec notamment des racines d'arbres qui ont modifié la structure des piliers de soutènement, et des pierres qui sont déjà tombées. Ce pont supporte régulièrement le passage de grumiers, d'engins agricoles ou d'engins de constructions lourds. Les risques d'effondrement étant importants, les travaux vont débuter dès juillet sur ce pont.



Un arrêté a d'ores et déjà été promulgué le 8 juin 2020 interdisant la circulation sur cette voie actuellement, pour les véhicules de plus de 3.5 T.

Les riverains ont été prévenus et une voie de déviation a été proposée.

ARRETE MUNICIPAL N° 44/2020 : consultable en mairie.

RAPPEL REGLEMENTATION EAU

Suite à plusieurs questions relatives au réseau d'eau communal, la municipalité rappelle la règle : En cas de problème sur le réseau d'eau, à l'instar d'une fuite par exemple, la Commune n'est propriétaire de son réseau **que jusqu'à la limite séparative entre le domaine public et le domaine privé.**

En effet, le règlement de l'eau, consultable en Mairie ou disponible sur simple demande auprès de la Mairie, dispose que la Commune ne prend en charge que les frais d'entretien et de réparation des conduites se situant sur son domaine.

La règle relative à l'avant et après compteur ne s'applique donc pas sur la Commune.

Ainsi, il vous appartient de contrôler l'état d'usure de vos conduites aussi bien intérieures que se situant dans l'emprise de votre terrain.

INFO

FOURNITURE D'EAU - COMMUNE DE LAPOUTROIE

S'il est vrai que la commune de Le Bonhomme a longtemps fourni en eau la commune de Lapoutroie, ce n'est plus le cas actuellement.

En effet, la commune de Lapoutroie a réalisé ses propres captages d'eau et n'a donc plus les mêmes besoins aujourd'hui.

DEBROUSSAILLAGE

Les travaux de débroussaillage des bords de routes ont démarré ce mercredi 16 juin.

Les élus en charge de la voirie, en concertation avec notre prestataire habituel - M. Hubert Garnier, ont décidé de modifier la méthode de débroussaillage communale, en testant cette année le débroussaillage partiel.

Trois méthodes pour trois types d'accotements :

- Débroussaillage total pour tous les croisements, ainsi que les accotements qui menacent la sécurité routière ou l'agrément des promeneurs

- Débroussaillage partiel pour certaines zones : M. Garnier ne fera qu'une seule passe avec son épareuse, sur environ 1m de large (au lieu de 3 ou 4 m qui ne sont pas toujours nécessaires).

- Des zones laissées naturelles : elles seront dégagées en alternance une année sur deux. De plus, les jeunes embauchés pour renforcer les services techniques durant l'été, pourront affiner certaines zones à la débroussailleuse manuelle.



Outre les économies réalisées, ce choix permettra au village de pouvoir préserver la biodiversité autant que possible sur notre territoire.

S'agissant d'une première expérience « test », si vous constatez un manquement ou un souci concernant ce débroussaillage, n'hésitez pas à contacter la mairie pour le signaler.

AVIS AUX ASSOCIATIONS – RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

En application de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et Des Familles, figurent parmi les membres nommés au conseil d'administration du CCAS :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales ;
- Un représentant des associations de retraités et personnes âgées ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées.

Les associations doivent proposer à la Mairie, une liste complète comportant au moins 3 personnes avant **le 17 juillet 2020**, délai de rigueur. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

LES TRUITES DU BONHOMME

Une bonne idée pour vous détendre dans un cadre magnifique, exercer vos talents de pêcheur, ou tout simplement vous initier vous ou vos enfants à ce loisir en essayant de capturer truites et ombles chevaliers présents dans l'étang du Vallon !

La saison de pêche à l'étang ouvrira le 5 juillet, jusqu'au 13 septembre 2020, de 9h à 12h et de 14h à 18h – UNIQUEMENT LES DIMANCHES.



L'étang du Vallon est accessible par l'embranchement situé à 1,4 km à la sortie du village en direction du col du Bonhomme, puis après ce croisement, direction station du Lac Blanc 900, continuez sur 1,7 km et vous arrivez à l'étang.

Attention : la baignade y est strictement interdite.

Cartes vendues à la 1/2 journée sur place au chalet des pêcheurs (la carte de pêche en rivière ne donne pas droit de pêche à l'étang.)

TARIF : 12 € la 1/2 journée de 9h à 12h ou de 14h à 18h

* Ticket donnant droit à 6 truites

* Ticket à restituer en fin de 1/2 journée ou lors du départ.

* Ticket valable pour une seule canne (1 personne), il est personnel et ne pas être prêté.

Plus d'informations sur le site de l'association : <https://lestruitesdubonhomme.jimdofree.com/>

BONNE PÊCHE À TOUS!

YOGA PARENTS – ENFANTS : Le samedi 27 juin 2020

Cours de Yoga au Bonhomme

les jeudis soirs de 18h15 à 19h45



Ne pas jeter sur la voie publique

Mélanie Doffin

Animatrice yoga pour enfants et adultes
Masseuse intuitive sur rendez-vous
Thérapeute manuelle et énergétique sur rendez-vous

Salle des fêtes
68650 Le Bonhomme
Tél.: 06 61 57 84 41

Siret : 804 282 457 00022

Une séance exceptionnelle de yoga parents/enfants est organisée au Bonhomme

le samedi 27 juin, à 10h à la salle des fêtes.

Prévoir un tapis par personne, une tenue confortable et de l'eau.

A partir de 5 ans.

Durée env. 1h.

Prévoir 5€ par personne, soit 10€ par couple parent-enfant.

A l'heure actuelle, nous devons continuer de respecter les mesures sanitaires, nous limiterons donc le groupe à 10 pers, et respecterons les distances physiques entre les "couples" parent-enfant.

Attention, les places sont donc limitées, merci de réserver auprès de Mélanie: melaniedoffin@outlook.fr ou 06.61.57.84.41

TRADITIONS PAYSANNES 2020

"C'est avec regret que nous vous annonçons l'annulation des Traditions Paysannes, qui auraient dû avoir lieu le dimanche 9 août 2020.

En effet, les mesures sanitaires à appliquer pour protéger à la fois les participants et les visiteurs ainsi que le respect de la distanciation sont totalement incompatibles avec notre manifestation.

De plus les risques encourus pour nous, organisateurs, sont énormes.

Nous vous donnons **rendez-vous le 8 août 2021** pour la prochaine édition.

En attendant, bonne continuation et comme on dit « prenez soin de vous »."

Olivier MASSON,

Comité des fêtes du Bonhomme
cdfbonhomme@free.fr
www.traditionspaysannes.com

MARIN LAMBOLEZ, DOYEN DU VILLAGE

Nous apprenons la disparition du doyen du Bonhomme, Marin Lambolez, décédé samedi 6 juin après trois semaines d'hospitalisation à Colmar.

Marin Lambolez était né le 23 novembre 1923 à Rupt-sur-Moselle, fils de Paul Lambolez et Suzanne, née Creusot ; il avait un frère Guy et une sœur Micheline.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, il avait été expulsé avec sa famille dans les Alpes-de-Haute-Provence, puis il s'était engagé dans la 1^{re} armée française. En 1945, il avait participé à la guerre d'Indochine.

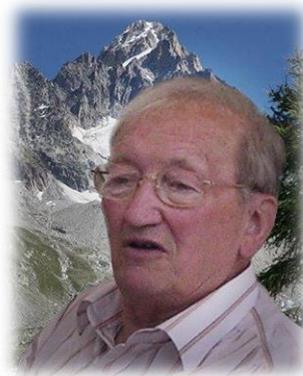
De retour au Bonhomme en 1947, Marin Lambolez avait travaillé comme contremaître à l'usine devenue la société Sinpal, où il était resté jusqu'à sa retraite, en 1983, au poste de responsable réception et expédition des marchandises.

De son union, en 1949 avec Ginette Stocker, est né un fils unique, Michel, aujourd'hui ingénieur à la retraite, domicilié à Wintzenheim. Deux petits-enfants - Julien et Pierre -, et trois arrière-petits-enfants ont agrandi le cercle familial.

Après la perte de son épouse en 2006, Marin Lambolez vivait toujours dans sa maison familiale au cœur du village, grâce notamment à l'aide de son fils.

Encore alerte à 96 ans, il aimait beaucoup se promener, et continuait à chercher chaque jour son déjeuner à l'hôtel-restaurant de La Poste, pendant le récent confinement.

Bien connu au Bonhomme, Marin Lambolez était membre actif de l'association des Joyeux Montagnards et des anciens combattants, où il était apprécié pour son engagement et son sens de l'humour légendaire. Marin avait également été membre du Conseil de Fabrique de 1970 à 1999, et en a même été le président de 1981 à 1999.



LOUIS NEYER

Un second décès est survenu parmi les figures locales du village : Louis Neyer est décédé le 7 juin dernier dans sa 87^{ème} année, des suites de maladie.

Louis est né le 8 mars 1933 à Wintzenheim, il a fréquenté l'école de Kientzheim, puis celle du Grand Trait à Lapoutroie jusqu'à l'âge de 14 ans. À 15 ans, Louis a dû seconder sa mère à la ferme, au Grand Trait puis aux Embêts.

En 1957, il a passé son permis poids lourds et a démarré une vie de 33 ans au volant d'un camion benne. Tout d'abord chez Zaug Frères comme convoyeur puis à Plainfaing, comme transporteur routier jusqu'en 1960.

Il intègre ensuite la société Petitdémange, dans les travaux publics, jusqu'en 1973.

A partir de 1973, il s'installe comme transporteur à son compte jusqu'à sa retraite en 1993.

Le 15 novembre 1958, Louis épouse au Bonhomme Edith Fedrau, ils deviennent les parents de Marc, né en 1958 et Brigitte née en 1971.

Cette même année, Louis est élu au conseil municipal du Bonhomme durant trois mandats, jusqu'en 1989. Il était également sapeur-pompier volontaire.

Louis était un membre actif de l'association de pêche ainsi que du club des joyeux montagnards.

Louis et Edith ont 3 petits enfants, Cécile, Benjamin et Victor.

Nous présentons à sa famille et ses proches nos plus sincères condoléances.



ACCUEIL DES SERVICES DE LA CCVK

La CCVK a étendu les horaires d'accueil des usagers depuis le lundi 08/06/2020 :

- Tous les matins **sur RDV** pour l'accueil physique de 8h à 12h
- Tous les matins et après-midis (sauf vendredi après-midi) pour l'accueil téléphonique

Tél : 03 89 78 21 55 Mail : info@cc-kaysersberg.fr

ESPACE INFO ENERGIE

Les services aux habitants de la vallée de Kaysersberg en matière d'énergie

Votre chauffage vous coûte trop cher ? Vous envisagez des travaux dans votre logement ?

L'Espace Info Energie de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg vous propose de faire le point, avec des conseils neutres et gratuits : techniques d'isolation, systèmes de chauffage, rénovation globale Oktave, autorénovation accompagnée, énergies renouvelables... et toutes les informations sur les aides mobilisables pour accompagner et financer vos travaux.

> Consulter le calendrier des permanences mensuelles

> Contacter l'Espace Info Energie ou prendre RDV

Dans le cadre de la situation post-confinement il est encore possible de prendre des rendez-vous par téléphone ou en visio-conférence. Dans le cas d'un rendez-vous physique le conseiller respectera les gestes barrières.

INFO DECHETERIES

A partir du 16 juin, l'accès aux 3 déchèteries de la vallée de Kaysersberg sera à nouveau possible **SANS RESERVATION**.

Afin de garantir le respect des règles sanitaires et permettre à tous d'accéder au service :

- 5 véhicules acceptés simultanément
- Dépôts limités à 2m³ pour les particuliers

Il est demandé d'optimiser le dépôt des déchets par un tri préalable.

Par mesure de précaution, les usagers devront venir avec leurs propres outils (pelle, balai...) car aucun matériel ne leur sera mis à disposition.

Il est fortement conseillé de porter un masque.

TRAVAUX DE LA DÉCHÈTERIE DE KAYSERSBERG REPORTÉS À L'AUTOMNE

Le démarrage des travaux de la déchèterie de Kaysersberg prévu en juin ayant été retardé en raison de l'épidémie, celle-ci ne fermera pas avant l'automne.

DISTRIBUTION DES SACS ROUGES

La distribution des sacs rouges est à nouveau possible en Mairie mais uniquement **sur rendez-vous**.

Merci de votre compréhension.



ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Le Bonhomme manque d'assistante maternelle, y avez-vous songé ?

Assistant(e) Maternel(le) : un vrai métier !



L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui, moyennant rémunération, accueille à son domicile ou dans une maison d'assistants maternels (MAM), des enfants confiés par leurs parents.

Un agrément, délivré par le Conseil départemental, est indispensable pour exercer.

Pendant les temps d'accueil, l'assistant maternel a la responsabilité du bien-être et de l'éducation des enfants qui lui sont confiés. Il doit être en capacité de répondre aux besoins fondamentaux de sécurité physique et affective des enfants et contribuer à leur développement. Il doit aménager son domicile et

adapter sa vie familiale aux contraintes de l'accueil.

Comment devenir assistant maternel ?

1ère étape : Participer à une réunion d'information organisée à échéances régulières par le service de PMI départemental : parcours de professionnalisation, constitution du dossier de demande d'agrément, préparation de l'entretien d'évaluation, aménagement et sécurisation du domicile.

2ème étape : Obtenir l'agrément après évaluation par un travailleur médico-social (capacités et compétences requises pour l'exercice de la profession, conditions matérielles d'accueil et de sécurité du domicile).

3ème étape : Participer à une formation obligatoire et formation aux gestes de premier secours. Se présenter à l'épreuve de la première unité professionnelle du CAP Petite Enfance

Pour s'inscrire à une réunion d'information contacter le service de PMI – unité assistants maternels et familiaux ► N° dédié : 03 69 49 31 00

- du lundi au vendredi de 8h30 à 11 h et de 14h à 16h30 (sauf mercredi et vendredi après-midi)

- ou par mail : assistants.maternels@haut-rhin.fr

(source : www.haut-rhin.fr)

Le Relais Assistants Maternels de la vallée de Kaysersberg (RAM) est à votre disposition pour tout renseignement concernant le métier d'assistant maternel.

Il propose une large palette de services gratuits : accompagnement des familles dans les démarches administratives liées à l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le), information sur le contrat de travail ou l'agrément, information sur les droits et devoirs des salariés et des employeurs, animation et ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le), écoute et médiation dans les relations salariés-employeurs.



Relais Assistants Maternels
1, rue de la 5ème division Blindée
68650 HACHIMETTE
03.89.47.59.40
relais.amat@cc-kaysersberg.fr
www.enfance-jeunesse-ccvk.fr



INAKA MANJAH : UN ALBUM DANCEHALL RÉALISÉ AU PAYS WELCHE

Un an qu'il y travaille, et voilà qu'enfin son album est prêt ! Open the Door, c'est une dizaine de titres, dans une ambiance dancehall, hip-hop, aux accents créoles et influencé par les sons reggae qui ont bercé sa jeunesse.



Inaka Manjah accompagné de Sébastien Eidenschenck, au Bon Home Studio du Bonhomme.

Photo DNA /C. Moro

Inaka Manjah, artiste orbélais de 33 ans, a baigné toute son enfance dans l'univers des sound systems reggae roots, raggamuffin, dancehall, hip-hop et autres musiques locales, en Martinique notamment. De retour en Alsace à 14 ans, il intègre le groupe Rainbow Roots and the family en tant que batteur reggae. C'est à 19 ans qu'il commence à chanter, et fait ses premières scènes avec Spirit Revolution, Rainbow Roots et d'autres singjays, tels que Fyah Max, G'Moses, ou Asher Zionl.

À présent, Inaka Manjah écrit ses textes, inspirés de ses expériences personnelles autant que des sujets de société qui le touchent. C'est une voix mélodieuse et suave, ou plus ragga selon les titres, mais Inaka Manjah, c'est aussi une énergie explosive en live !

Il s'est déjà produit sur différentes scènes alsaciennes comme le Noumatrouff de Mulhouse, le Grillen de Colmar ou le Molodoï de Strasbourg. Il cherche maintenant à se produire, sur des petites scènes comme des grandes, ou des festivals, puisque différentes configurations sont possibles : avec des musiciens live, ou seul avec un Dj.

Album « Open The Door, » 10 titres pour 30 minutes de plaisir !

Pour la prise de sons et la réalisation, il a fait appel à son ami Sébastien Eidenschenck, qui tient le Bon Home Studio au Bonhomme depuis 2008. Les instrumentations sont toutes des créations originales, inspirées de morceaux et ambiances apportées par Inaka Manjah. L'album a été masterisé ensuite au Dub & sound Studio à Strasbourg, dans des conditions professionnelles.

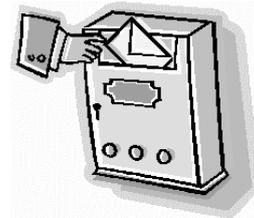
Deux titres sont d'ores et déjà en écoute et téléchargement libre sur Bandcamp : Open the Door, au son hip-hop, et Péter Kay La, « Casser la maison », en créole et plus festif.

Un clip est en cours de tournage, et un promo-mix, créé par Selecta Nyah, sera mis en ligne prochainement.

ANNONCE DISTRIBUTION :

Notre nouvelle équipe de volontaires distributeurs du Petit Bonhomme prend ses marques, aussi il se peut que certaines boîtes aux lettres aient été oubliées.

Afin de faciliter la distribution, merci d'indiquer votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres, de manière lisible.



Merci pour votre indulgence et si vous avez un souci, vous pouvez contacter la mairie !

Si vous souhaitez participer à la distribution du journal municipal, merci de vous faire connaître auprès de la mairie.

NUMEROS UTILES / ANIMAUX EN DETRESSE

AIDE AUX ANIMAUX

(conseils pour faire garder un animal / SPA, fourrières, associations, législation ...)

VOUS AVEZ PERDU OU TROUVÉ UN ANIMAL

1. VOUS AVEZ PERDU UN ANIMAL:

Mettez des affiches chez les commerçants, dans les boîtes aux lettres et chez le vétérinaire.
Contactez la mairie ou le commissariat, la fourrière du département.

- Vous pouvez déclarer la perte de votre animal et signaler sa disparition à l'I-CAD. - Vous avez besoin de son numéro d'identification (puce ou tatouage). Vous pouvez le demander à votre vétérinaire si vous ne le trouvez pas.

- vous pouvez faire la déclaration de perte :

- sur le site www.i-cad.fr (espace Détenteur)
- par téléphone au **08 10 778 778** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h 30),
- par e-mail à contact@i-cad.fr en précisant: URGENT -ANIMAL PERDU
- en utilisant le service. www.filalapat.fr (pensez à télécharger l'application gratuite)..

2. VOUS AVEZ TROUVE UN ANIMAL:

Contactez l' I-CAD : **08 10 778 778**

E-mail: contact@i-cad.fr

Vérifiez le numéro de tatouage (oreille ou cuisse). Vous pouvez montrer l'animal à un vétérinaire qui le vérifiera gratuitement.

Vous pouvez utiliser le service **Filalapat** (www.filalapat.fr).

Vous pouvez télécharger gratuitement cette application.

RELIE AU FICHER NATIONAL D'IDENTIFICATION, I-CAD DEPEND DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION.

3. VOUS AVEZ TROUVE UN OISEAU BLESSE OU TOMBE DU NID

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O) : **01 53 58 58 35**



4. VOUS ETES TÉMOIN D'UN ACTE DE MALTRAITANCE SUR UN ANIMAL

Ecrivez à l'un de ces organismes en donnant le maximum de détails. Ils envoient des enquêteurs sur les lieux de la maltraitance. Votre anonymat sera respecté, mais il va de soi que votre déclaration devra être signée.

-FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX
01 39 49 18 18
contact@fondationassistanceauxanimaux.org

-S.P.A. SERVICE ENQUETES
Signaler une maltraitance par Internet
www.la-spa.fr (formulaire en ligne)

-ASSOCIATION STEPHANE LAMART (formulaire en ligne : voir : « Contactez-nous »)
BP. 20036, 94268 FRESNES CEDEX - Tel : 01 46 81 54 64

CHEVAUX, ANES,...MALTRAITES :

C.H.E.M : Tel. 01 69 19 72 24 , chemparis@gmail.com
et sur le site de CHEM : « signaler un équidé en détresse »

ANIMAUX SAUVAGES :

Contactez l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

EMPLOI : PARC NATUREL REGIONAL DU PARC DES BALLONS DES VOSGES

Assistant(e) comptable et ressources humaines

Qualité statutaire : titulaire ou contractuel de droit public (CDD)

Temps de travail : temps complet



➔ Offre consultable sur :

<https://www.parc-ballons-vosges.fr/recrutement/assistante-comptable-et-ressources-humaines/>

➔ Pour postuler

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser à Monsieur le Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges **avant le 3 juillet 2020**, à l'adresse suivante :

• Par mail :

candidature@parc-ballons-vosges.fr

• Par courrier :

Parc naturel régional des Ballons des Vosges
1, rue du Couvent
68140 MUNSTER

➔ Renseignements

Olivier Claude, Directeur ou Elise Aucouturier, Responsable ressources humaines
tél : 03.89.77.90.20 ou e.aucouturier@parc-ballons-vosges.fr

INSCRIPTION COMITES CONSULTATIFS : bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse mail :

Comités souhaités :

.....

Réponse souhaitée avant le **31 août 2020**.

Nous vous demandons de nous retourner le document ci-dessous :

- soit par mail à : mairie-le-bonhomme@orange.fr
- soit nous le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

DEPOT DE PAIN : appel à bénévoles

Nom :

Prénom :

Tél / @ :

Jours et horaires disponibles :

Réponse souhaitée avant le **8 juillet 2020**.

Nous vous demandons de nous retourner le document ci-dessous :

- soit par mail à : mairie-le-bonhomme@orange.fr
- soit nous le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.



Merci !

Directrice de la rédaction : Christine MORO adjointe,
Cynthia Straub, adjointe administrative pour la mise en forme, impression,

Directeur de la publication : Frédéric PERRIN Maire

Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3^{ème} Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme

Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@orange.fr